PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction Départementale**
**des Territoires**
**et de la Mer**

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 26 SEP. 2025

**Affaire suivie par** : Julien Salandre
**Tél.** : 02 90 02 31 67
**Courriel** : julien.salandre@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Le directeur**
à
**Monsieur Christophe BOBON**
**GAEC du Menhir**
Bougelière
35560 Noyal-sous-Bazouges

**Objet. : Remplacement d'un ouvrage de franchissement de cours d'eau sur la commune de Saint-Rémy-du-Plain - Déclaration Loi sur l'eau – Courrier de fin d'instruction**

**Réf.** : DIOTA-250806-144038-465-015 / AIOT n° 0100297530

Monsieur,

Le 6 août 2025, vous m'avez transmis par voie dématérialisée un formulaire de déclaration simplifié « Loi sur l'eau » relatif au remplacement d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau sur la parcelle ZI 12 de la commune de Saint-Rémy-du-Plain. Le radier de l'ouvrage sera enterré d'environ 30 cm sous le lit du cours d'eau et un substrat équivalent à celui du cours d'eau sera reconstitué à l'intérieur de la buse.

L'instruction de votre déclaration me conduit à considérer votre dossier comme complet et régulier en l'état. Aussi, je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Conformément à la réglementation, une copie du récépissé de déclaration sera transmis à la mairie de Saint-Rémy-du-Plain pour affichage et mise à disposition pour une durée minimale d'un mois. Une copie en sera également transmise à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon pour information et mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Je vous informe que vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier, sous réserve de la mise en œuvre de toute disposition nécessaire pour limiter le départ de matières en suspension lors des travaux, telle que l'installation de filtres. Par ailleurs, le cours d'eau étant classé en 1ère catégorie piscicole, je vous informe que les travaux devront être réalisés hors de la période allant du 1er novembre au 31 mars.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Pôle Police de l'Eau,

Johan ADAM

Copie :
- Mairie de Saint-Rémy-du-Plain
- OFB SD35
- CLE du SAGE Couesnon
- Syndicat du Couesnon Aval